Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_010-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-010

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle Cathédrale au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 24

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, François Hamon, Nathalie Bernard, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Marc Rousic, Brigitte Mel, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon, Monique Nedellec, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : Anne Catherine Lucas, Alban Le Roux, Claude Poder, Nathalie Barnet, Renaud de Clermont-Tonnerre, Valérie Scattolin, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Jean-René Péron, Gwénolé Guyomarc'h, Anne-Marie Kerviel.

PASS Commerce Artisanat : Atelier horloger à Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n° 2 "Réhabiliter et (re)dynamiser nos villes et nos bourgs", n° 4 "Assurer des services du quotidien de qualité", n° 13 "Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques", n° 16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter"

Rapporteur : Solange Creignou

Il est proposé d'attribuer l'aide PASS Commerce Artisanat au commerce ci-dessous :

Raison sociale/Enseigne	**ATELIER HORLOGER MORLAIX**
Forme juridique	Entreprise individuelle
Date de création	11/12/2007
Adresse actuelle (site d'exploitation)	1 venelle du Four Saint-Melaine à Morlaix
Gérant	M. Nominoé GASNIER
Activité	Artisan horloger (réparation et restauration d'articles d'horlogerie et de bijouterie)
Type de projet	Développement
Effectif (Equivalent Temps Plein – CDI – hors gérance)	4
Libellé du projet	Investissements matériels (équipements de nettoyage, révision)
Montant total des investissements (HT)	14 529,40 €
Type d'aide/subvention/dispositif	PASS Commerce Artisanat (Morlaix Communauté/Région Bretagne/Ville de Morlaix)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_010-DE

Assiette éligible (plafonnée à 25 000 € HT)	14 529,40 €
Taux d'intervention	30 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée (aide plafonnée à 7 500 € HT)	**4 358,82 €** Répartition : - soit 50 % financés par Mx Com : 2 179,41 € - soit 30 % financés par la Région Bretagne : 1 307,65 € - soit 20 % financés par la Ville de Morlaix : 871,76 €

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022,

Vu la délibération n°D23-099 du Conseil communautaire de Morlaix Communauté en date du 22 mai 2023 approuvant la convention avec la Région Bretagne sur les politiques de développement économiques 2023-2028,

Vu la délibération n°D23-101 du Conseil communautaire de Morlaix Communauté en date du 22 mai 2023 approuvant la convention avec la Ville de Morlaix sur le dispositif PASS Commerce Artisanat,

Vu la Convention de partenariat du 10 août 2023 entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté sur les politiques de développement économique 2023-2028,

Vu l'avis favorable de la commission Economie-Tourisme-Commerce du 16 décembre 2025,

Sous réserve des crédits prévus au budget principal 2026, section investissement, fonction 632, nature 20.421 pour les aides PASS Commerce Artisanat.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'approuver l'attribution de l'aide au titre du PASS Commerce Artisanat à l'«Atelier horloger» à Morlaix pour un montant de 4 358,82 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à émettre les titres de recette à l'encontre des autres collectivités / organismes prenant part à la subvention à hauteur de leur participation pour ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ